



ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500
ecolesamueldechamplain.ca

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries

Québec 



PROSPECTUS 2024-2025

Ensemble, créons un milieu de vie humain et motivant où tous peuvent apprendre et s'épanouir pleinement.

ENGAGEMENT

COLLABORATION

HUMANISME

Aux élèves,
Aux parents,
Aux membres du personnel,

Ce prospectus contient les informations relatives aux services offerts aux élèves de l'école Samuel-De Champlain.

Il vous sera utile tout au long de l'année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires.

Le projet éducatif, contrat de l'équipe de Samuel-De Champlain, a été réalisé avec l'ensemble du personnel, en collaboration avec les élèves et les parents. Il est effectif de septembre 2023 à juin 2027. Nous vous invitons à en prendre connaissance [ICI](#) . Le projet éducatif d'une école guide les interventions à réaliser de façon concertée.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le [site Internet](#) ainsi que la [page Facebook](#) de notre école. Ainsi, vous serez tenus informés de la vie scolaire de votre enfant.

ecolesamueldechamplain.ca

Notre vision : « *Ensemble, créons un milieu de vie humain et motivant où tous peuvent apprendre et s'épanouir pleinement* ». C'est dans un environnement empreint de collaboration, d'humanisme et d'engagement que nous accueillons et accompagnons votre enfant.

Nadine Gauthier
Directrice

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Accueil – Réception

(418) 666-4500, poste 4513

L'équipe de direction

Direction : Nadine Gauthier

Agente de bureau cl. princ. : Geneviève Tremblay poste 4510

Directions adjointes :

Isabelle Jobin – 1^{re} secondaire et classes langagières

Jean-Normand Tremblay – 2^e et 3^e secondaire et FMSS

Fanny Duchesne – 4^e et 5^e secondaire et Pré-DEP

Secrétaire : Ariane Labrie poste 4530

Gestionnaire à l'administration d'établissement : Catherine Gagnon

Agent de bureau cl. princ.: Vincent Légaré poste 4540

Les services aux élèves

Orientation et information scolaire

Martine Deshaies

poste 4507

Daniel Patry (présent lundi, mardi et mercredi)

poste ____

Psychoéducation

Mélanie Racine

poste 4599

Psychologie

Alain Guillemette (sec. 1 à 5 et Pré-DEP)

poste 4506

Johanne Fiset Paulin (classes langagières et 2^e cycle)

poste 6375

Orthophonie

Andrée-Anne Boucher-Boily

poste 4334

Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire

Hélène Pomerleau

poste 4522

Bibliothèque

Caroline Gosselin

poste 4543

Animation à la vie étudiante

Marie-Josée Vallière

poste 0176

Antoine Bernard

poste 7162

Santé

Louise Bouchard, infirmière CIUSSSCN

poste 6026

Surveillants d'élèves

poste 4532

POLITIQUE DES ABSENCES ANORMALES OU NON-MOTIVÉES

BUT DE LA POLITIQUE

- Mettre en place des mesures qui nous permettent de répondre aux exigences de l'article 17 sur la loi de l'instruction publique.

Art. 17 : Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire.

* **Après 24 heures, une absence non-motivée devient une absence anormale.**

Vous pouvez nous aviser de l'absence de votre enfant, 24 heures/24
via le Portail parents : portailparents.ca/accueil/fr/
ou par téléphone au numéro suivant : **(418) 666-4500, poste 4947**

1. L'élève doit assister à tous ses cours et périodes d'évaluation. Les absences sont motivées par les parents ou le tuteur légal seulement.
2. Les parents doivent aviser l'école de l'absence de leur enfant, et ce, dans un délai maximum de 24 heures après le début de l'absence. Pour ce faire, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale, faire parvenir une note, dûment signée, par l'entremise de votre enfant ou motiver directement l'absence dans le [Portail Mozaïk parents](#). Passé le délai de 24 heures, l'absence sera traitée comme non-motivée et la procédure prévue dans un tel cas sera appliquée.
3. En tout temps, l'école se réserve le droit d'exiger une pièce justificative du motif invoqué.
4. Il n'y aura pas de mesure spéciale de rattrapage après une absence non autorisée par l'école ou une suspension. La récupération de la matière vue pendant l'absence est de la responsabilité de l'élève.

Absence aux examens

Lors d'un examen, l'absence de l'élève sera motivée uniquement pour les raisons suivantes :

1. maladie ou accident (une attestation médicale sera exigée pour les épreuves ministérielles de 4^e et 5^e secondaire);
2. mortalité d'un proche parent (billet du salon funéraire);
3. convocation au tribunal ou autres services juridiques.

Lorsqu'une absence est motivée, l'école peut organiser une reprise d'examen à la suite de l'analyse du dossier de l'élève et du jugement de l'enseignant.

POLITIQUE DES RETARDS

Un retard peut être motivé seulement par :

- un billet signé par une personne en autorité dans l'école;
- un billet signé par les parents;
- un billet médical;
- un courriel du parent (essdechamplain@csdps.qc.ca), **avant l'arrivée de l'élève.**;
- un appel du parent (418-666-4500, poste 4947) avec motif raisonnable, **avant l'arrivée de l'élève.**

Veillez prendre note qu'un retard ne peut être motivé après l'arrivée de l'élève. Lorsque l'élève est en retard lors des 10 premières minutes, il se présente directement à son cours où l'enseignant consignera le retard. Après 10 minutes de retard, l'élève doit se présenter au bureau des surveillants d'élèves où il se verra remettre un billet de retard à présenter à son enseignant(e). Après 45 minutes, l'élève est dirigé au local Retrait où il y passera le reste de la période. Il est à noter que des retenues et des ateliers sont prévus pour les élèves qui ont une problématique de retard.

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT OFFERTS À L'ÉCOLE

FORMATION GÉNÉRALE

L'école Samuel-De Champlain offre :

1. Une **formation générale** de la 1^{re} à la 5^e secondaire.
2. Pour des élèves à besoins particuliers : le programme de formation préparatoire au DEP (**PRÉ-DEP**), le service spécialisé classes langagières (**CL**) et le programme de formation aux métiers semi-spécialisé (**FMSS**).
3. **Des programmes de concentrations :**
 - Science et technologie (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire)
 - Arts visuels (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire)
 - Danse (1^{re} à 5^e secondaire)
 - Informatique (1^{re} à 5^e secondaire)
 - Soccer (1^{re} à 5^e secondaire)
 - Comédie musicale (3^e, 4^e et 5^e secondaire)
 - Hockey (1^{re} à 5^e secondaire)
4. **Des cours à option pour les élèves de 4^e et/ou 5^e secondaire :**
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
 - Chimie (5^e secondaire)
 - Comédie musicale
 - Français initiation aux sciences humaines
 - Histoire du 20^e siècle
 - Hockey
 - Informatique
 - Multisports
 - Musique
 - Physique (5^e secondaire)
 - Sciences du vivant
 - Soccer

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Horaire des cours en formation générale :

9 h 20	à	10 h 35 (1 ^{er} cours)
10 h 35	à	10 h 50 (pause)
10 h 50	à	12 h 05 (2 ^e cours)
12 h 05	à	13 h 30 (dîner)
13 h 30	à	14 h 45 (3 ^e cours)
14 h 45	à	15 h 00 (pause)
15 h 00	à	16 h 15 (4 ^e cours)

Horaire lors des sessions d'épreuves :

Un horaire particulier est affiché sur les babillards des différents secteurs quelques jours avant les sessions d'épreuves.

**L'école est ouverte à partir de 8 h et ferme à 16 h 30.
De plus, les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8h30 à 12h15 et 13h15 à 16h30**

DATES IMPORTANTES

26 et 27 août :	Accueil
28 août :	Début des cours et fête de la rentrée
10 septembre :	Assemblée générale des parents (élection des membres au conseil d'établissement)
Septembre et janvier :	Inscription aux activités socioculturelles et sportives
18-19-20 novembre	Vaccination (3 ^e secondaire, 15 ans au 30 septembre)
11 octobre :	1 ^{re} communication aux parents
15 novembre :	1 ^{er} bulletin
21-22 novembre :	Rencontre parents-enseignants (1 ^{re} étape)
24 février :	2 ^e bulletin
27 février :	Rencontre parents-enseignants (2 ^e étape)
27 juin :	3 ^e bulletin

Les étapes se distribuent de la façon suivante :

Étape 1 : du 27 août au 1^{er} novembre 2024

Session d'épreuves du 16 au 20 décembre 2024

Étape 2 : du 4 novembre 2024 au 7 février 2025

Session d'épreuves du 31 mars au 3 avril 2024

Étape 3 : du 10 février au 20 juin 2025

Session d'épreuves de fin d'année du 16 au 20 juin 2025

NORMES DE PROMOTION ET RÈGLES DE SANCTION

NORMES DE PROMOTION

1^{ER} CYCLE

L'élève poursuit des apprentissages durant les deux années de ce cycle. Il y aura étude du dossier à la fin du cycle (bilan des apprentissages). Pour obtenir sa promotion, l'élève doit réussir ses 3 matières de base et accumuler 26 unités de 2^e secondaire.

2^E CYCLE

- PROMOTION PAR MATIÈRES

RÈGLES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

- 6 unités de français de 5^e secondaire
- 4 unités d'anglais de 5^e secondaire
- 4 unités (CST) ou 6 unités (TS/SN) de mathématique de 4^e secondaire
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4^e secondaire
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire
- 2 unités d'arts de 4^e secondaire
- 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de 5^e secondaire

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU COLLÉGIAL

Admission à la formation professionnelle :

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

ou

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire en français, anglais et mathématique, selon le programme choisi. Certaines conditions particulières peuvent également s'appliquer.

Admission à la formation collégiale :

Pour être admissible aux études collégiales, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en enseignement préuniversitaire (général) ou en formation technique, l'élève doit :

1. Détenir un diplôme d'études secondaires (DES).
2. Réussir, s'il y a lieu, les préalables exigés par le programme (chimie, physique, mathématiques, etc.).
3. Répondre aux conditions particulières des cégeps (exigences physiques, tests de sélection, etc.).

RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Nous distinguons deux types de manquement. À chacun de ces types de manquement correspond une procédure d'intervention éducative et responsabilisante ; la distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

IMPORTANT : Les règles de vie sont applicables dans toutes les activités relatives à la vie scolaire, incluant les sorties, les voyages et la participation aux différentes activités de l'école.

Définition des manquements

Manquements	Manquements MAJEURS
<p>Comportement de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant témoin. Une démarche d'intervention graduée est préconisée.</p> <p>Un « manquement » peut devenir un « manquement majeur » par effet de récidive.</p>	<p>Comportement de l'élève qui porte atteinte au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement peut nécessiter l'intervention de la direction et, au besoin, des services complémentaires.</p>
<p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Langage inapproprié (sacres, ...) - Retard non-motivé - Possession du cellulaire pendant les heures de classe (sans autorisation) - Port de casquette ou de couvre-chef - Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire - Bousculade/chamaillage - Circulation non autorisée pendant les heures de classe - Tout comportement ou attitude qui vient à l'encontre des règles de vie et des valeurs de l'école 	<p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refus de respecter une demande de l'adulte. - Refus de s'identifier à l'adulte qui en fait la demande. - Impolitesse envers l'adulte ou un pair. - Toute forme de violence ou possession d'objets en faisant la promotion.* - * Intimidation / cyberintimidation / taxage / harcèlement / commentaire discriminatoire / violence à caractère sexuel - Possession / consommation / vente de stupéfiants. - Geste portant atteinte à l'intégrité d'une personne (ex: utilisation de matériel électronique à cette fin).* - Vandalisme / vol. - Prendre une photo ou une vidéo d'une personne sans son consentement et/ou la partager à d'autres personnes. - Plagiat et tricherie. - Etc. <p style="text-align: right;">* Lié au plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation</p>

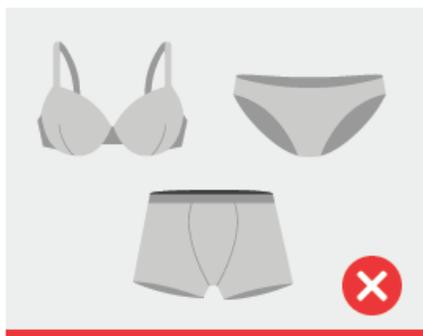
Règles de vie	Raisons
<p>1) J'assume mes rôles et mes responsabilités d'élève.</p> <p><i>Quelques exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je respecte les règles de la classe et de l'école. <input type="checkbox"/> J'apporte tout mon matériel scolaire. <input type="checkbox"/> Je suis attentif en classe et j'effectue le travail demandé. <input type="checkbox"/> Je pose des questions lorsque je ne comprends pas. <input type="checkbox"/> Je demande de l'aide au besoin. <input type="checkbox"/> Je participe activement et positivement en classe. <input type="checkbox"/> Si je m'absente de l'école, je fais les actions nécessaires qui me permettront de ne pas avoir de retard au niveau de mes apprentissages. <input type="checkbox"/> J'écoute la personne qui parle. <input type="checkbox"/> Je participe à des récupérations. <input type="checkbox"/> Je collabore aux demandes de l'adulte. <input type="checkbox"/> J'utilise mon agenda. <input type="checkbox"/> J'utilise mes stratégies apprises. <input type="checkbox"/> Pendant mon cours, mon cellulaire est rangé et fermé dans mon casier barré. 	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À m'impliquer activement et à m'engager dans ma réussite; - À développer de bonnes habitudes de travail; - À développer ma persévérance. <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À ma réussite et à celle des autres; - À maintenir un climat de classe propice aux apprentissages.

Règles de vie	Raisons
<p>2) Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.</p> <p><i>Notes :</i> <i>J'utilise le vouvoiement lorsque je m'adresse à un adulte.</i> <i>Je fais preuve de civisme en tout temps.</i></p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à développer des relations interpersonnelles positives et harmonieuses; - à communiquer avec ouverture en acceptant les différences; - à exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes; - à vivre en collectivité. <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à maintenir un milieu de vie agréable et sécuritaire; - à créer un climat propice aux apprentissages.
<p>3) Je respecte le code vestimentaire de l'école</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à exercer mon rôle d'élève adéquatement dans le respect du contexte scolaire; - à respecter un code vestimentaire selon les lieux et, en particulier, à l'école; - à faire des choix appropriés selon le milieu de vie; - à vivre en collectivité.
<p>4) Je favorise une circulation sécuritaire en marchant, en libérant les endroits désignés et en m'assoyant aux endroits permis.</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à vivre en collectivité. <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à maintenir un climat agréable et sécuritaire; - à développer un milieu accueillant.
<p>5) Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités avec seulement le matériel nécessaire à mon travail scolaire demandé par l'enseignant.</p> <p><i>Notes :</i> <i>Pendant les cours, je laisse tous mes effets personnels, mon cellulaire ainsi que tout autre appareil électronique dans mon casier barré.</i></p>	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à être responsable et autonome; - à me discipliner dans l'organisation de mon horaire; - à utiliser les objets dans leur contexte approprié. <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au bon déroulement des cours; - à ma réussite scolaire en me donnant les moyens appropriés et nécessaires.
<p>6) Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à reconnaître la valeur des choses; - à partager avec les autres des lieux et du matériel. <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à développer un milieu propre, agréable et sécuritaire; - à préserver la qualité de l'environnement. <p>Ainsi, j'ai accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des lieux propres et à du matériel adéquat.

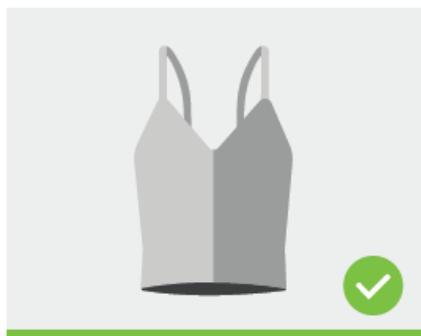
Code vestimentaire École Samuel-De Champlain



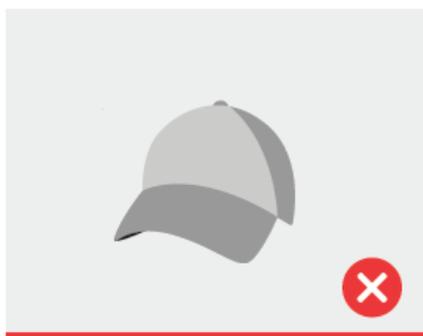
- > L'école demeure un milieu d'éducation où l'habillement des élèves, comme celui des membres du personnel, doit demeurer convenable, acceptable et décent.
- > Le respect entre les intervenants de l'école et les élèves doit être mutuel lors d'interventions au sujet du code vestimentaire.
- > Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire preuve de jugement dans le choix des vêtements portés pour venir à l'école.



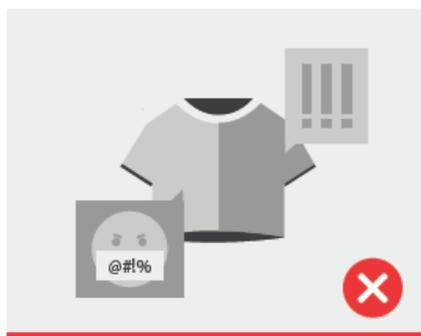
En tout temps et pour tous, les parties intimes et les sous-vêtements doivent être couverts complètement.



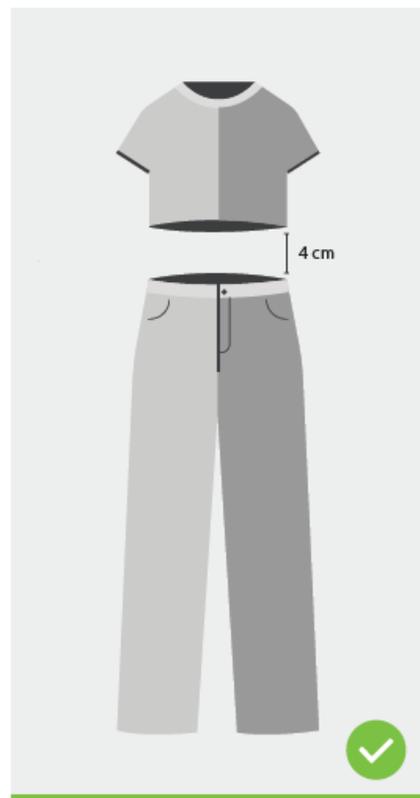
Tous les types de camisoles sont permis mais doivent avoir une bretelle pour chacune des épaules.



Pour une raison de sécurité et d'identification, le port de la casquette ou du couvre-chef n'est pas permis dans les corridors, les classes et les aires communes.



Les vêtements et les accessoires portés doivent être sans signe ou sans dessin faisant état de messages haineux, racistes, à caractère violent, sexuel ou faisant la promotion de la drogue, etc.



Le chandail *crop top* (chandail bedaine) est permis lorsque la surface de peau visible n'excède pas 4 centimètres.

SERVICES À L'ÉLÈVE

A) LE SOUTIEN À L'ÉLÈVE

L'enseignant demeure le premier responsable de ses élèves. L'encadrement des élèves est également assuré par des enseignants tuteurs, des enseignants ressources, des éducateurs spécialisés et des surveillants d'élèves.

ENSEIGNANTS TUTEURS

Pour assurer le suivi disciplinaire et pédagogique des élèves de première et deuxième secondaire, de PRÉ-DEP et d'adaptation scolaire (CL et FMSS), les élèves de chaque groupe bénéficient de l'accompagnement de son tuteur. Vous aurez la possibilité de rencontrer cet enseignant lors de la rencontre prévue au calendrier et/ou lors du plan d'intervention, s'il y a lieu.

ENSEIGNANTS RESSOURCES

Une équipe d'enseignants ressources accompagnent l'élève dans sa réussite au 1^{er} et 2^e cycle. Cet accompagnement se traduit par une présence en classe, des suivis hors-classe et des communications internes (équipe-école) et externes (parents et partenaires). L'enseignant ressource soutient l'élève dans ses difficultés et le guide vers la réussite.

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Des éducateurs spécialisés sont présents au local Retrait ainsi que dans différents endroits dans l'école. Ces services permettent d'accueillir les élèves en difficulté, sortis de classe ou en suspension. De plus, ils assurent un suivi et un soutien quotidien en classe et hors classe.

SURVEILLANTS D'ÉLÈVES

Des surveillants d'élèves sont affectés à divers endroits dans l'école afin d'assurer la sécurité des élèves. C'est par une présence éducative et bienveillante le matin, le midi et en fin de journée qu'ils accompagnent les jeunes.

C'est auprès d'eux que les élèves peuvent récupérer, le cas échéant, les objets égarés. Ils sont aussi présents pour régler des problèmes relatifs aux cadenas, pour ouvrir un local (après autorisation), dispenser les premiers soins aux élèves, etc.

Enfin, si vous avez rendez-vous avec la direction ou un membre du personnel, les surveillants d'élèves vous accueilleront et vous dirigeront vers le secrétariat. Il est important de prendre rendez-vous au préalable à défaut de quoi, les surveillants pourraient vous refuser l'accès à l'école.

B) LA MOTIVATION DES ÉLÈVES

L'école récompense l'effort, le comportement et la réussite par divers moyens :

- Système de motivation personnalisé dans les classes, projets particuliers et système de motivation école :
 - exposition et mise en valeur des travaux d'élèves
 - tournois sportifs
 - concerts, spectacles, etc.
 - soirées de mérite en fin d'année scolaire (Gala des *Samuel*)
 - tirage de prix

C) ÉTUDE À L'ÉCOLE

L'élève inscrit à l'école secondaire Samuel-De Champlain doit réaliser des travaux scolaires qui demandent en moyenne soixante minutes par jour. Afin de faciliter la réalisation des travaux et l'étude, l'élève est invité à se présenter à la bibliothèque.

D) RÉCUPÉRATION

Plusieurs enseignants organisent des périodes de récupération. Celles-ci se réalisent pendant la période du dîner. L'horaire est déposé sur le site Internet de l'école.

L'élève pourra, selon ses besoins et les exigences de la promotion, être invité ou convoqué à la récupération ou à des activités de remédiation organisées en cours d'étape. Des cours d'appoint pourraient être offerts selon les besoins et les ressources disponibles.

E) CONSOMMATION DE TABAC ET VAPOTAGE

Selon la loi, il est interdit de fumer et de vapoter sur les terrains de l'école (aires de détente, entrées, stationnement).

Pour de l'aide afin de cesser de fumer : [Centre d'abandon du tabagisme](#)

F) CONSOMMATION OU POSSESSION DE STUPÉFIANTS

Il est strictement interdit de consommer du cannabis ou d'en avoir en sa possession sur les terrains de l'école et/ou de se présenter en état de consommation. La légalisation du cannabis ne permet pas aux jeunes mineurs de consommer ou d'en posséder. Ainsi, le protocole d'intervention en vigueur à l'école s'applique.

G) AUTRES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES

Vestiaires

Tous les élèves se voient attribuer un casier. Au deuxième cycle, les élèves doivent le partager avec une autre personne. Il est important de cadenasser son casier et celui dans les vestiaires d'éducation physique même si aucun objet de valeur ne doit y être laissé. **L'école n'est pas responsable des vols, des pertes et des bris. L'élève ne peut pas changer de casier sans autorisation.**

Infirmière scolaire

Le bureau de l'infirmière relevant du CIUSSCN est situé au local **457**. Elle est présente à temps partiel selon l'horaire affiché de façon hebdomadaire sur la porte de son bureau. Également, des trousse de premiers soins sont disponibles dans les endroits à risque plus élevé. Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au (418) 666-4500, poste 6026 Les informations données sur la fiche santé de votre enfant sont compilées par celle-ci et acheminées aux intervenants concernés.

Repas

La cafétéria offre un repas complet (soupe, assiette principale, dessert et breuvage) au coût de 7,50 \$. Vous pouvez vous procurer des jetons (10 jetons : 74 \$) pour les repas. L'horaire est de **12 h 05 à 13 h 20**. Le comptoir *express* est ouvert le matin (8 h 30) et lors des pauses. Plusieurs fours micro-ondes sont mis à la disposition des élèves. Toutes les informations relatives au service de la cafétéria sont disponibles sur le site Internet de l'école, dans la section « Notre milieu de vie ».

Transport

L'organisation du transport relève du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. L'école travaille en collaboration avec le Service du transport afin de veiller à l'adoption de comportements sécuritaires à bord de l'autobus. Vous pouvez communiquer directement en suivant ce [LIEN](#).

LA VIE SCOLAIRE

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIOCULTURELLES

<u>Techniciens en loisir :</u>	Marie-Josée Vallière et Antoine Bernard
<u>Inscription :</u>	Septembre et janvier
<u>Clientèle :</u>	Tous les élèves
<u>Types d'activités :</u>	Intra-muros et interscolaires

Sportif Intra-mural

Activités sportives sur l'heure du dîner dans les disciplines suivantes : badminton, basket-ball, conditionnement physique, Dek hockey, Mississippi, ping-pong, volley-ball, etc. Le laissez-passer est obligatoire afin d'avoir accès au bloc sportif et à la salle de conditionnement physique. Les activités sont organisées en fonction du nombre de participants. Ces activités sont gratuites.

Sportif Interscolaire

Activités sportives permettant de représenter l'école dans les ligues interscolaires. Les pratiques se déroulent le midi, en fin de journée ou en soirée. Les parties se déroulent le soir et la fin de semaine. Les disciplines seront retenues selon le nombre d'inscriptions. Des coûts peuvent être rattachés à ces activités.

Les activités sportives se déroulent en présence d'enseignants ou d'entraîneurs qualifiés affectés à cette tâche.

Socioculturel

En plus des activités sportives, l'élève est invité à s'inscrire à différentes activités socioculturelles qui se déroulent principalement à l'heure du dîner et parfois en fin de journée. Ces activités sont gratuites.

Des activités créatives (arts, danse, musique, théâtre), scientifiques, de robotique, d'informatique, d'engagement communautaire, d'implication (comités, parlement étudiant, radio étudiante), etc.

Les élèves sont invités à s'inscrire aux activités parascolaires pendant la période du dîner. Ils peuvent aussi utiliser la bibliothèque pendant cette période. Enfin, le local *Entracte* est mis à la disposition des élèves du premier cycle.

À noter que les élèves qui quittent le terrain de l'école ou les élèves qui dînent à l'extérieur sont SOUS LA RESPONSABILITÉ des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale. La direction de l'école n'assurera aucune surveillance pour les jeunes se rendant aux Promenades Beauport, au Parc des Cascades et aux terrains de soccer.

Nous vous invitons à communiquer avec l'école si vous vivez une problématique pendant cette période de la journée ou si vous questionnez l'emploi du temps de votre enfant. Nous pouvons vous aider à trouver des solutions.



École Samuel-De Champlain
2740, avenue St-David
Québec, Québec G1E 4K7
Téléphone : 418 666-4500
essdechamplain@cssps.gouv.qc.ca
www.ecolesamueldechamplain.ca



Visitez notre section Emplois et stages pour voir nos offres d'emploi et vous inscrire à notre alerte-emploi!
www.csdps.qc.ca

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

AOÛT

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27 ^{1A}	28 ²	29 ³	30 ⁴

4 jours

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
2 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶
9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹
16 ^{2E}	17 ^{3E}	18 ^{4E}	19 ^{5E}	20 ⁶
23	24	25	26	27
30	31			

14 jours

AVRIL

L	M	M	J	V
	1 ^{5E}	2 ^{6E}	3 ^{7E}	4 ⁸
7 ⁸	8 ⁹	9 ¹	10 ²	11 ³
14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷	18
21	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25
28 ²	29 ³	30 ⁴		

18 jours

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
2	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸
9 ⁹	10 ¹	11 ²	12 ³	13 ⁴
16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸	20
23 ⁹	24 ¹	25 ²	26 ³	27 ⁴
30 ⁵				

19 jours

JANVIER

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹
13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶
20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹	24 ²
27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30 ^{6E}	31

18 jours

MAI

L	M	M	J	V
			1 ⁵	2
5 ⁶	6 ⁷	7 ^{8E}	8 ^{9E}	9 ¹
12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ^{5E}	16
19	20 ⁶	21 ⁷	22 ^{8E}	23 ⁹
26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴	30

18 jours

OCTOBRE

L	M	M	J	V
	1 ⁶	2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹
7 ¹	8 ²	9 ³	10 ⁴	11 ⁵
14	15 ⁶	16 ⁷	17 ⁸	18 ⁹
21 ¹	22 ²	23 ³	24 ⁴	25 ⁵
28 ⁶	29 ⁷	30 ⁸	31 ⁹	

22 jours

FÉVRIER

L	M	M	J	V
3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹	7 ²
10 ³	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	14 ⁷
17 ⁸	18 ⁹	19 ¹	20 ²	21
24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ^{6E}	28 ⁷

19 jours

JUIN

L	M	M	J	V
2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	6
9 ⁹	10 ¹	11 ^{2E}	12 ^{3E}	13 ^{4E}
16 ^{5E}	17 ^{6E}	18 ^{7E}	19 ^{8E}	20 ^{9E}
23	24	25	26	27
30				

14 jours

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4 ¹	5 ²	6 ³	7 ⁴	8 ⁵
11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹
18 ²	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22
25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29 ¹

19 jours

MARS

L	M	M	J	V
	3	4	5	6
10	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14 ²
17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷
24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²	28 ³
31 ^{4E}				

15 jours

LÉGENDE

- Congé statutaire
- Journée pédagogique
- Semaine de relâche
- Journées pour fermeture en cas de force majeure ou autre
- E** Session d'examen
- } Fin d'étape

DATES IMPORTANTES

- Photo scolaire : 26 ou 27 août 2024 (à l'accueil) / selon le niveau
- Assemblée générale des parents : 10 septembre 2024
- Première communication : 11 octobre 2024
- Vaccination (3^e sec. 15 ans au 30 septembre) : 18, 19 et 20 novembre 2024
- Rencontre de parents 1^{re} étape : 21 novembre 2024, de 18h30 à 20h30 (en présentiel)
22 novembre 2024, de 8h30 à 10h30 (en virtuel)
- Journée d'activité hivernale : 26 février 2025
- Rencontre de parents 2^e étape : 27 février 2025, de 18h à 20h30 (en virtuel)

GELS DE COURS POUR ÉVALUATION *

- 30 janvier 2025 PM : mathématique SN sec. 4 (C1)
- 27 février 2025 AM : français écriture sec. 4 et 5
- 7 mai 2025 AM : français sec. 3 et 4
- 8 mai 2025 AM : français écriture sec. 5 (examen ministère)
- 15 mai 2025 PM : mathématique SN sec. 4 (C1)
- 22 mai 2025 AM : français sec. 2 - Écriture (examen ministère)
- 11 juin 2025 AM : mathématique SN (C2) sec. 4 (examen ministère)
cours pour les autres élèves
- 12 juin 2025 AM : anglais sec. 5 / programme enrichi (examen ministère)
cours pour les autres élèves
- 13 juin 2025 AM : histoire sec. 4 seulement (examen ministère)
cours pour les autres élèves
- 16 juin 2025 AM : science et technologie de sec. 4 (examen ministère)
- 17 juin 2025 AM : anglais sec. 5 (examen ministère)
- 18 juin 2025 AM : mathématique CST (C2) de sec. 4 (examen ministère)

* Les dates des gels de cours pour évaluation sont sujettes à changement selon la confirmation du MEQ et autres.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

- Période 1 : 9h20 à 10h35
- Période 2 : 10h50 à 12h05
- Midi : 12h05 à 13h30
- Période 3 : 13h30 à 14h45
- Période 4 : 15h à 16h15

RETARD OU ABSENCE

portailparents.ca/accueil/fr/



ou aviser le secrétariat au numéro :
418-666-4500, poste 4947

<https://ecolesamueldechamplain.ca/>

Aimez ou abonnez-vous à notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/ESChamplain>